

## Le Château de la Bâtiâz.

Le château de la Bâtiâz est construit au sommet d'un rocher à pic qui marque le coude de la vallée du Rhône et d'où la vue plonge au loin dans la direction de Sion et du côté de St-Maurice. Au sud-ouest, on peut suivre le cours de la Dranse et la route qui débouche du St-Bernard, et l'importance de ce point stratégique n'aura certainement pas échappé aux Romains.

L'enceinte de la Bâtiâz laisse apparaître deux constructions superposées et bien distinctes. La base des murs nous montre ce qui reste du château tel que Pierre II de Savoie le trouva en 1259, lorsqu'il se disposait à le prendre d'assaut. Les parties supérieures et une tour semi-circulaire sont l'œuvre de l'évêque Pierre d'Oron et dateraient de 1281. Elles offrent une grande analogie avec les fortifications de Valère, surélevées et renforcées par le même en 1287, comme le fait remarquer M. Naef, dans une étude fort intéressante sur la Bâtiâz, à laquelle nous empruntons quelques renseignements d'ordre technique.

Il n'est guère possible de remonter au-delà du XII<sup>e</sup> siècle et de parler de la phase antérieure. Est-elle romaine ou date-t-elle d'une époque où l'on construisait encore plus ou moins suivant les traditions romaines, comme dans le haut moyen-âge ? On ne saurait le dire.

Notre château, comme nous le verrons plus loin, a subi plusieurs sièges à la suite desquels il a dû être reconstruit en partie. Un sérieux examen des différentes faces permet de s'en rendre compte.

\* \* \*

L'intérieur est complètement ruiné. Les murs rougis portent des traces très nettes d'incendie ; les amoncellements de pierres et de matériaux de démolition, et une végétation désordonnée ont empêché jusqu'ici de définir les phases de la construction et les destinations des divers locaux, ce que permettra peut-être la reprise prochaine des travaux de restauration. La citerne existe toujours. Elle est entaillée dans le roc et ses parois sont couvertes d'un béton très dur, fait de brique pilée. Des canaux creusés à la surface du rocher et enduits d'un béton semblable y amenaient les eaux de pluie.

Ce n'est que par l'examen du plan que l'on arrive à se rendre exactement compte de la place qu'occupe le donjon au milieu des remparts et de l'énorme épaisseur de ses murailles relativement aux autres murs. Ce donjon est une construction absolument remarquable. La tour, adossée à la face intérieure du rempart occidental, protège le front le plus exposé à l'attaque et dont on avait dû, à maintes reprises, reconnaître la faiblesse.

Les donjons de Martigny, Saxon et Saillon, très rapprochés les uns des autres, datent de la même époque et ont été reconstruits en 1260 par Pierre de Savoie à qui l'on doit également les tours et les remparts de Romont, la tour de Bulle et le château d'Yverdon.

On observe, sur la face extérieure du donjon de Martigny, une ligne en spirale, marquée par une succession de trous de boulins. Ce sont les traces de l'échafaudage qui servit à construire la tour, suivant le mode décrit par Viollet-le-Duc. « Le constructeur établissait en même temps qu'il élevait sa bâtisse, dit-il, un chemin en spirale dont l'inclinaison peu prononcée permettait de monter tous les matériaux sur de petits chariots tirés par des hommes ou au moyen de treuils placés de distance en distance. Afin de poser les parements extérieurs verticalement et donner à la tour sa forme parfaitement circulaire, il suffisait d'un fil à plomb et d'un rayon de bois tournant horizontalement sur un arbre vertical planté au centre de la tour. »

L'entrée est au sud-est, à une dizaine de mètres au-dessus du sol. On y accédait jadis par une échelle qui s'appuyait à une galerie dont quelques poutres sont encore conservées. Le premier étage est au niveau de l'entrée. Cette porte donne accès à un passage coudé très ingénieusement combiné et défendu par une meurtrière. Ce passage conduit d'une part à l'étage et, de l'autre, à l'escalier ménagé dans l'épaisseur du mur qui est à ce niveau de 3 m. 30.

Le sommet de la tour est en ruine et, pour se faire une idée de l'ensemble primitif, il faut le comparer à celui du donjon d'Orbe. Tout alentour, règne un chemin de ronde dont le parapet crénelé a été remplacé par un mur ordinaire. Le centre était certainement occupé par une partie conique, à l'intérieur de laquelle était une pièce voûtée en demi-sphère. Les amorces des parois latérales sont conservées à une hauteur suffisante pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.

\* \* \*

On sait que Martigny était une ancienne possession des évêques du Valais qui, dès le quatrième siècle, avaient fondé une église chrétienne à Octodurum, quelque cinquante ans après le massacre de la Légion thébénienne.

L'évêque Léonce, en 463, avait-il fait sa résidence d'une vigie romaine (ou poste d'observation) qui se serait élevée sur l'emplacement du château actuel et que ses successeurs auraient transformée et agrandie, jusqu'à ce que le passage continuel des hordes barbares, rendant ce lieu peu sûr, les eût forcés, cent ans plus tard, à transporter leur siège à Sion ? C'est chose possible, mais ce n'est qu'une hypothèse. Car l'existence du château de la Bâtiaz (de Bastide) n'est attestée par des documents certains qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, en 1233. Amédée de Rarogne, frère de l'évêque Henri, en était alors le châtelain.

D'autre part, comme je l'ai déjà fait remarquer, une forteresse dut s'élever

de bonne heure en ce lieu, à cause de son importance stratégique au débouché de la route du St-Bernard sur la vallée du Rhône.

En 1259, nous rencontrons sous les murs de la Bâtiâz le comte Pierre II de Savoie.

Le singulier enchevêtrement les unes dans les autres qu'offraient, à cette époque, les possessions de l'évêque de Sion et celles du comte de Savoie, donnait lieu à d'incessants démêlés et à de fréquentes querelles que leurs sujets respectifs s'entendaient à merveille à provoquer.

Or, les sujets de Pierre II s'étant rendus coupables d'incursions sur les terres de l'évêque Henri de Rarogne, d'arrestations arbitraires, d'incendies et de brigandages, ce dernier s'en plaignit au comte, lequel, loin de lui donner raison, disent les historiens favorables à Henri de Rarogne, saisit le prétexte que l'évêque s'était approprié plusieurs de ses seigneuries, pour lui réclamer le comté de Moerel, la moitié du château de la Soïe, exiger de lui la démolition de celui de Montorge et, finalement, vint mettre le siège devant le château épiscopal de la Bâtiâz.

Pierre II s'en rendit maître en janvier de l'année suivante et le vainqueur put se porter sur Sion, en enlevant sur sa route un autre château épiscopal, celui de la Cresta sur Ardon. L'évêque dut faire abandon au comte de ses terres et châteaux situés en-dessous de la Morge et le comte lui céda en retour ses droits et fiefs d'au-delà de cette rivière, mais profitant du départ de Pierre de Savoie pour les Flandres, Henri de Rarogne s'empara de nouveau de Martigny, qui fut repris une seconde fois par le comte, le 27 février 1265.

La mort de Pierre, survenue deux ans plus tard, mit fin à la guerre et un traité conclu avec son successeur rétablit l'ancien état de choses. Martigny fit retour à l'évêque. Entre temps, Pierre de Savoie avait reconstruit le donjon de la Bâtiâz, ce qui a accredité la légende que le château lui doit sa fondation.

C'est donc après trois sièges successifs que Pierre d'Oron entreprit la restauration de la Bâtiâz, qui fut confiée à son châtelain Rodolphe et entraîna une dépense d'environ 100.000 francs de notre monnaie. De son côté, le chapitre accorda au prélat, dans ce but, la perception pendant dix ans des premiers fruits des bénéfices vacants, mais le trésor épiscopal était épuisé et Pierre d'Oron, pour se procurer de nouvelles ressources, alla jusqu'à engager à Vevey sa crosse et les ornements de sa chapelle.

N'oublions pas que, au moyen-âge, les garnisons étaient peu fortes, et que neuf sergents d'armes et trois guetteurs, les douze hommes que le châtelain de la Bâtiâz y entretenait, témoignent bel et bien de l'importance de la place. Les gages du châtelain qui s'intitulait « recteur de la juridiction épiscopale à Martigny et à Montreux » étaient à ce moment-là d'environ 1700 francs.

La châtellenie de Martigny, enclavée comme nous l'avons vu, dans les terres de la Savoie, excitait toujours la convoitise des comtes. Ceux-ci

surent tirer profit des luttes intestines qui désolèrent le Valais durant presque tout le XIV<sup>e</sup> siècle et qui se terminèrent par l'assassinat de l'évêque Guichard Tavelli. Les communes bas-valaisannes de Chamoson et Martigny, bien que possessions épiscopales, jugèrent ainsi de bonne politique de se mettre sous la sauvegarde d'Amédée VI, le Comte Vert, en 1375, comme elles l'avaient déjà fait une première fois, en 1351.

Du reste, à Guichard Tavelli avait succédé sur le siège de Sion un prince de la maison de Savoie, Edouard. Il céda sans trop de difficulté à son parent Amédée VI, ses châteaux de la Soie, de Montorge et de Martigny, mais, à la mort du Comte Vert, les patriotes, mécontents de cette cession des principales forteresses du Bas-Valais, coururent aux armes, chassèrent l'évêque et s'emparèrent des nouvelles possessions de la Savoie, entre autres de la Bâtiâz.

Amédée VII, le Comte Rouge, désireux de venger le double affront fait à sa famille, vint mettre le siège devant Sion dont il s'empara, grâce à une ruse de guerre, et Martigny tomba une fois de plus au pouvoir du Comte de Savoie.

Le traité de 1392 scella l'acquisition.

Il est de nouveau question du château de la Bâtiâz à l'époque des guerres de Bourgogne. La Bâtiâz fut remis en séquestre par la régente Yolande de Savoie à ses alliés de Berne et Fribourg, pour arrêter les troupes lombardes que le duc de Milan devait envoyer à Charles-le-Téméraire, mais alléchée par la perspective d'un beau mariage pour son fils Philibert, Yolande fait volte-face et embrasse le parti du duc de Bourgogne. A cette nouvelle, Berne s'empresse de conclure avec le Valais une alliance défensive et offensive par laquelle l'évêque et les patriotes s'engagent à refuser tout passage aux Lombards et à arrêter la duchesse, au cas où elle tenterait de le forcer. Ce fut pour la Savoie un nouveau prétexte d'invasion en Valais.

Le 13 novembre 1475, 10.000 Savoyards viennent mettre le siège devant Sion et sont taillés en pièces par les patriotes valaisans auxquels sont venus se joindre 3000 Bernois, Grisons et Soleurois, et la Bâtiâz et toutes les places fortes du Bas-Valais sont démantelées par les vainqueurs. Et Georges Langherand, mayeur de Mans en Haynaud, en route pour Venise, peut noter dans le récit de son voyage, que, après avoir vénéré les reliques des martyrs thébéens, à St-Maurice, il vint « au giste en un village nommé Mertigny, où il y a ung chasteau sur une roche que pour le présent est demoly ».

L'évêque Jodoc de Silinen le relève de ses ruines et s'engage, par acte notarié, à n'y placer en qualité de châtelain que des patriotes haut-valaisans.

La longue querelle qui mit aux prises durant tant d'années le cardinal Schiner et Georges Supersaxo, dont le parti s'était réveillé après la défaite de Marignan, est trop connue pour que nous y revenions.

Quel que soit le jugement que nous portions sur le cardinal Schiner, nous autres, gens de Martigny, nous garderons une dent éternelle à Georges

Supersaxo, dont le souvenir s'est perpétué à Sion, par une demeure superbe, et chez nous par une ruine. C'est lui qui donna le coup de grâce au château de la Bâtiâz, en y mettant le feu pour le plaisir de le voir brûler, jeu barbare dont le goût, semble-t-il, ne s'est pas entièrement perdu.

Créature du duc de Milan, aussi longtemps que la pension que lui servait ce prince lui parut suffisamment rétribuer ses services, Supersaxo avait réussi à faire bannir du Valais l'évêque Jodoc de Silinen, partisan du roi de France Charles VIII, puis, il épousa à son tour la cause de Louis XII, qui se montrait sans doute plus généreux que l'Italien. Entre temps, il avait patroné la candidature au siège de Sion d'un vieillard, faible d'esprit et de caractère, le chanoine Nicolas Schiner, lequel, au bout de quelques mois, et toujours à l'instigation de Supersax, résigna l'évêché en faveur de son neveu le célèbre Mathieu.

Schiner mêla sans doute un peu trop de passion à son dévouement au pontife romain et à son patriotisme, qui fut un patriotisme exclusivement haut-valaisan, car Schiner détestait cordialement tout ce qui était français; il brandit trop souvent le glaive de l'excommunication, qui finit par s'é-mousser, et il déploya dans l'administration de son diocèse une sévérité que justifient jusqu'à un certain point les mœurs relâchées de l'époque, mais, né pauvre, il fut à l'encontre de son adversaire, toujours désintéressé et fit un noble usage de ses richesses.

Supersaxo, passé au service de Louis XII, avait fait contracter par les trois dizains de Conches, Brigue et Viège, une alliance de dix ans avec le roi de France — ce qui se produirait difficilement de nos jours ; — Schiner refusa son consentement et la brouille éclata entre le nouvel évêque et son ancien protecteur, qui fut, dès lors, pour lui, un ennemi irréductible.

Supersaxo suscita maintes difficultés à Schiner, qui, de son côté, se servit contre celui qu'il tenait pour un sujet révolté, de toutes les armes en son pouvoir, spirituelles et temporelles, et la fortune fut tour à tour favorable et contraire aux deux adversaires.

A son retour de Rome, où il avait reçu la pourpre cardinalice, Schiner fit citer à sa barre, pour crime de concussion, Georges Supersaxo, qui fut arrêté à Fribourg, jeté en prison, mis à la torture, et put enfin s'évader, grâce à la complicité de l'avoyer d'Arzent, lequel paya de sa vie cet acte d'humanité.

Plus heureux que lui, Supersaxo rentra inopinément en Valais et, à la tête d'un millier de partisans, marcha sur Sion, où il s'entendit proclamer, par une diète terrifiée, innocent et bon citoyen, puis, excommunié et cité au tribunal du pape, il finit par obtenir son absolution. Après la défaite de Marignan dont on rendait Schiner responsable, les griefs contre ce dernier éclatèrent plus nombreux que jamais. On l'accusa entre autres, d'avoir laissé impuni le despotisme de son frère Pierre, châtelain de la Bâtiâz, et Supersaxo saisit aux cheveux l'occasion de faire réunir à Martigny une diète au

cours de laquelle on décida d'expulser du château, de gré ou de force, Pierre Schiner, et de l'obliger à fournir une caution suffisante pour tous les délits dont il aurait à répondre devant les députés des dixains. Le 31 mars 1517, les délégués de Lucerne, Uri et Unterwald, qui avaient pris part à l'assemblée, intimèrent cet ordre au châtelain. Celui-ci fournit trois cautions et promit tout ce qu'on lui demandait, mais, dans l'intervalle, les gens du château avaient fait une sortie, maltraité et conduit dans le fort un certain André Jeanniny, le nouveau châtelain nommé par la Diète.

Aux décisions de la Diète, Schiner avait répondu par une nouvelle excommunication ; puis s'était réfugié à Zurich d'où il soumit le différend au nonce et aux Confédérés. Supersaxo accepta leur arbitrage, mais, pendant que s'instruisait la cause, il occupa ses loisirs en assiégeant la Bâtiaz qu'il prit d'assaut, s'y maintint pendant quatre mois, puis le livra aux flammes, le 15 janvier 1318.

Le château, bien qu'il ait servi plusieurs fois de poste d'observation ou de refuge à de pauvres hères, est resté dès lors cette ruine imposante que les plus anciennes vues de Martigny nous montrent telle que nous la voyons aujourd'hui.

D'après les renseignements que m'a fournis notre ami et érudit collègue Alpinus, il paraîtrait que les bourgeois de Martigny eussent eu quelques velléités de s'approprier les ruines du château et les terrains sans culture qui les avoisinaient.

Au renouvellement des reconnaissances, en novembre 1535, il est dit, en effet, que les bourgeois de Martigny « confessent et reconnaissent manifestement que le château qui se trouve sur le roc au-dessus du pont de la Bâtiaz appartient à l'évêque de Sion et à sa mense ».

Au sujet de la Bâtiaz utilisé comme poste d'observation, les comptes des syndics, ceux des procureurs et les comptes généraux de la châtellenie nous apprennent entre autres qu'en 1646, des hommes y furent maintenus seize jours durant — on en ignore la raison — et neuf ans plus tard, lors de la tentative avortée de Loèche contre Sion, la Bâtiaz reçut un semblant de garnison commandée par le caporal Jean Crot des Râppes.

En 1671, nouvelle alerte causée selon toute probabilité par une crue subite de la Dranse, mais les syndics qui ne paraissent pas s'être alarmés outre mesure, se contentent d'y placer comme observateur le nommé Jean Abbet dit le Bossu.

On compte de nombreuses journées de garde en 1717, car la Dranse est la perpétuelle menace, et c'est du haut de la tour de la Bâtiaz, que le 16 juin 1818, trois cents ans après le triste exploit de Supersaxo, les guetteurs, avertis eux-mêmes par les postes établis sur le mont Chemin, donnèrent le signal du sauve-qui-peut aux habitants des deux Martigny.

*Jos. Morand.*